



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret du 22 août 2022 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. Thierry TERRET ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Vu l'arrêté du 1er février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Le vice-recteur de la Polynésie française

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours commun interne pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B est constitué comme suit pour la session 2023 :

PRESIDENT(E) DE JURY

M. OLIVIER HUISMAN
Secrétaire général d'académie - groupe 3

VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

VICE-PRESIDENT(E) DE JURY

Mme Carole DESGEORGES
Directeur des services de greffe judiciaires

COUR D'APPEL DE PAPEETE

MEMBRE(S) DE JURY

M. Laurent BERHAULT
ingénieur des systèmes d'information et de communication

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Mme LOVAINA CHUNG TIEN
Attaché d'administration de l'État

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES
ENSEIGNEMENTS

M. Jean-Marie DUPRAT
Attaché principal d'administration de l'État

COUR D'APPEL DE PAPEETE

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 12 avril 2023

Pour le vice-recteur et par délégation,
le directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

